

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DFPE 415 Signature d'une convention avec les ministères économiques et financiers pour la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8, Place Bataillon du Pacifique (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature de la convention entre la Ville de Paris et les Ministères économiques et financiers pour la gestion des deux crèches situées dans les locaux des ministères 8, place du Bataillon du Pacifique (12e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec les Ministère Economique et Financier la convention pour la gestion des crèches, situées 8, place du Bataillon du Pacifique (Paris 12e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée rubrique 64, chapitre 74, article 7478 du budget municipal de fonctionnement.